

NOS LIENS



Parcours d'intégration en Wallonie

Belgique - België
P.P. - P.B.
7000 MONS 1
P001257

**Orientation vers le
dispositif d'insertion
socioprofessionnelle**

**Formation à
la citoyenneté**

**Module
d'accueil**

**Formation à la
langue française**

CIMB – SAINT-GHISLAIN

Le Centre Interculturel de Mons et du Borinage facilite le parcours d'intégration des primo-arrivants

Depuis 1997, le Centre Interculturel de Mons et du Borinage (CIMB) se met à la disposition des primo-arrivants et s'occupe de leur intégration dans notre pays. Ce rôle est important pour harmoniser au mieux les relations entre les autochtones et les personnes qui rejoignent notre pays. Outre le bureau de Saint-Ghislain, 5 autres sites d'accueil sont ouverts à Mons, Colfontaine, Frameries, Dour et Tournai. Le décret vient de changer et Piera Micciche, directrice, nous explique les principaux changements.

Un parcours d'intégration obligatoire pour les primo-arrivants

«La grande nouveauté est que l'ensemble de ce parcours d'intégration est devenu obligatoire, ce qui n'était pas le cas précédemment. Par primo-arrivant, on entend une personne étrangère, séjournant en Belgique depuis moins de trois ans et disposant d'un titre de séjour de plus de 3 mois (sauf les citoyens de l'Union européenne, de l'Espace économique européen, de la Suisse et des membres de leurs familles). Lors de son inscription dans une commune de la région de langue française, le primo-arrivant est informé de l'obligation de

suivre ce parcours d'intégration qui se divise en 4 axes. Le premier consiste en un module d'accueil où un bilan social est effectué en compagnie d'un de mes 12 collaborateurs. Cela nous permet de récolter un maximum de données sur la personne, de l'orienter pour ses démarches administratives et de l'informer de ses droits et devoirs» explique Piera. Le deuxième axe prévoit une formation à la langue française : «*Pour les personnes non francophones, un minimum de 120 heures est exigé en maximum 8 mois. Cela permettra à nos primo-arrivants d'apprendre les rudiments de notre langue et d'accéder au module suivant. Celui-ci consiste en une*

formation à la citoyenneté avec diverses thématiques abordées comme le statut de séjour en Belgique, le logement, la santé, l'enseignement, la sécurité sociale, les impôts.....Le minimum de ces séances est de 20 heures en maximum 8 semaines. Ces deux formations seront dispensées par des organismes ou associations reconnus par les pouvoirs publics. Enfin, la dernière étape sera l'orientation vers un dispositif d'insertion socioprofessionnelle adapté en fonction des besoins des personnes. C'est pour cela que le bilan social effectué en premier lieu est important» précise Piera. Chaque primo-arrivant fera l'objet d'un entretien d'évaluation semestriel et devra prouver qu'il a bien suivi le parcours d'intégration.

Un projet de mentorat pour une bonne intégration en entreprise

Répondant à un appel à projet du Fonds social européen (FSE), le CIMB a mis au point un projet innovant et original : «*Le mentorat est un processus de coaching entre une personne expérimentée travaillant au sein d'une entreprise et un partenaire primo-arrivant inexpérimenté. Cela permet de faciliter l'entrée sur le marché du travail de la population migrante. Si la finalité est l'obtention d'un poste, de nombreux objectifs intermédiaires sont poursuivis. Je pense notamment au développement des compétences sociales et cognitives dans le cadre d'un recrutement. Cela permet*

aussi à la personne étrangère de s'insérer sur le marché du travail, dans la société et d'élargir ses réseaux socio-professionnels en stimulant sa confiance en soi et son autonomie. Enfin, les échanges réciproques entre le mentor et le mentoré apportent des avantages personnels et professionnels aux deux. L'idée est donc d'associer des travailleurs sans emploi et des professionnels du monde de l'entreprise afin de les aider à se familiariser avec les codes de conduite et la culture du monde professionnel.

Le CIMB continue ses partenariats avec les communes dans le cadre des plans de cohésion sociale ainsi qu'avec les associations qui organisent plusieurs actions au sujet de l'interculturalité. « Une meilleure intégration des primo-arrivants est primordiale pour que cela permette à tout un chacun de mieux vivre. C'est ce que notre équipe s'attelle à faire tous les jours» conclut Piera.

Publi-reportage paru dans
« La Province »
du 29/06/2016

Appel à projets Initiatives Locales d'Intégration (ILI) 2016



Dans le cadre de son soutien en faveur des associations et des initiatives qu'elles développent pour favoriser l'intégration des personnes étrangères, le CIMB compte, cette année, un total de 27 promoteurs engagés qui ont introduit leur dossier. Ces derniers répartis dans les régions de Mons-Borinage et de la Wallonie picarde ont introduit leurs dossiers à la Région wallonne en vue d'obtenir une subvention qui leur permettront de développer leurs actions en faveur de leur public.

Comme chaque année, les promoteurs ont participé à nos séances d'information, au cours desquelles ils ont pu être informés des domaines d'activités qui peuvent être subventionnés et des différentes modifications qui ont été apportées à cet appel à projets :

- L'apprentissage du français langue étrangère (FLE)
- La citoyenneté et la compréhension des codes sociaux et culturels ainsi que la connaissance des institutions du pays d'accueil
- La formation et l'accompagnement visant à intégrer les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle existant et/ou l'emploi.

L'aide à l'exercice des droits et des obligations des personnes étrangères ou d'origine étrangère via :

- des permanences juridiques
- des permanences sociales (nouveau 2016)

- L'interculturalité (nouvel axe ajouté à l'appel à projets) visant à soutenir les actions permettant de mieux préparer la société wallonne à intégrer les personnes étrangères dans notre société, en attachant une importance à l'implication de la population belge dans ces projets.



A ce jour, nous comptons 24 associations et pouvoirs publics locaux qui ont obtenu une subvention pour leur projet. Celles-ci vont donc accueillir les personnes étrangères orientées dans le cadre leur parcours d'intégration et participer à nos différentes plateformes partenariales.

Medhi Mouffok

Responsable de projets - Accompagnement des initiatives locales

Plateformes Citoyenneté du Plan Local d'Intégration

L'arrivée du nouveau parcours d'intégration nécessitait d'apporter des explications aux opérateurs dispensant la formation à la citoyenneté, puisque cette dernière est concernée par les modifications du décret (voir dossier en pages 4 et 5).

A cette fin, le CIMB a réuni, dans un premier temps, les responsables de ces organismes, puis les formateurs. Les Plateformes sont aussi l'occasion d'échanger sur les expériences de chacun et de se tenir informé des formations proposées par le DisCRI, en complément de la formation de formateurs à la citoyenneté (FIC), à savoir un module approfondissant les compétences en interculturalité initiées lors de la FIC, ainsi qu'un autre relatif à l'andragogie (pédagogie pour adultes) en milieu multiculturel.



La Plateforme réunissant les responsables souhaite travailler, dans le futur, à un moyen de porter, de façon optimale, la parole des associations au niveau politique, tandis que celle des formateurs approfondira ses échanges de pratiques et d'outils.

Laurie Iserbyt

Coordinatrice de projets

Parcours d'intégration en Wallonie



L'objectif du Parcours d'intégration est d'accueillir et d'accompagner les nouveaux résidents étrangers de Wallonie, de les aider à acquérir les connaissances de base sur le fonctionnement de la société et des relations sociales en Belgique et de faciliter leur intégration sur le territoire.

Depuis peu (entrée en vigueur, le 19 mai 2016, du décret modifié), le Parcours d'intégration est devenu entièrement obligatoire pour les primo-arrivants (remplacement du terme « parcours d'accueil » par « parcours d'intégration »). En effet, auparavant, l'obligation portait uniquement sur le suivi du module d'accueil.

La volonté de la Wallonie étant de permettre à chacun de bénéficier du soutien et de l'aide adéquate afin de favoriser son intégration dans son nouveau cadre de vie, le parcours d'intégration wallon reste accessible à toute personne étrangère ou d'origine étrangère.

L'ensemble du parcours d'intégration est gratuit et est coordonné par les Centres régionaux d'intégration (CRI).

Que retenir de ce changement ? Le parcours d'accueil, créé en 2014, rendait simplement obligatoire, pour les primo-arrivants, le premier des 4 axes repris dans ce dernier (module d'accueil), les autres étant facultatifs (apprentissage du français, formation à la citoyenneté, insertion socioprofessionnelle).

Le parcours d'intégration, tel qu'il existe à présent, conserve les mêmes axes (voir les 4 axes en page 5) mais élargit l'obligation aux trois autres volets.

La définition du primo-arrivant reste identique (voir encadré) mais un cas de dispense a été ajouté : les étudiants réguliers, les étudiants d'échange, les personnes bénéficiant d'une bourse pour l'obtention d'un doctorat et les enseignants collaborant au sein d'une institution d'enseignement supérieur reconnue en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Qu'entend-t-on par primo-arrivants ?

Les primo-arrivants, pour la Wallonie, sont définis comme les personnes étrangères séjournant en Belgique depuis moins de 3 ans et disposant d'un titre de séjour de plus de 3 mois, à l'exception des citoyens d'un Etat membre de l'UE¹, de l'Espace économique européen², de la Suisse et des membres de leur famille.

Déjà existant et obligatoire en Flandre

La Flandre s'est dotée, avant la Wallonie, d'un dispositif pour les primo-arrivants, en 2003, sous le nom « *Inburgering* » (ou parcours d'intégration civique, conduisant à l'obtention d'un certificat d'intégration civique).

A Bruxelles, la COCOF votait, par décret, en 2013, un « *parcours d'accueil pour primo-arrivants en région de Bruxelles capitale* ».

Pour plus d'informations : www.inburgering.be/fr et www.cire.be

Jimmy Dendoncker

Responsable de projets - Communication

Sont dispensés du parcours d'intégration : Les personnes ayant déjà obtenu l'attestation dans une autre communauté ou région du pays; les personnes présentant un certificat médical attestant de l'impossibilité de suivre un parcours d'accueil (maladie ou handicap); les personnes ayant obtenu un certificat ou un diplôme de l'enseignement belge; les personnes de moins de 18 ans et de 65 ans et plus; les travailleurs migrants avec statut de séjour temporaire; le personnel des ambassades; les détenteurs d'un permis de travail B; le personnel des organismes internationaux; les travailleurs indépendants et les cadres d'entreprises; les sportifs professionnels; les personnes ayant séjourné plus d'un an dans l'espace Schengen; les ressortissants des pays tiers ayant conclu des accords d'association avec l'UE (seuls les Turcs sont ici concernés, pour le moment); les étudiants réguliers, les étudiants d'échange, les personnes bénéficiant d'une bourse pour l'obtention d'un doctorat et les enseignants collaborant au sein d'une institution d'enseignement supérieur reconnue en FWB.

1. UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni (jusqu'à leur retrait de l'UE), Slovaquie, Slovénie, Suède.
2. EEE : 28 Etats UE + Norvège, Liechtenstein, Islande.

Parcours d'intégration en Wallonie



La personne primo-arrivante, lorsqu'elle commandera son titre de séjour de plus de 3 mois dans sa commune de résidence, sera amenée à entreprendre différentes démarches

- La Commune l'informera de l'obligation de suivre le parcours
- Elle prendra contact avec le Centre régional d'intégration (CRI) compétent¹, dans les trois mois, pour fixer un rendez-vous avec celui-ci.
- Elle signera la convention d'accueil (obligatoire) avec le CRI compétent (lors du bilan social) avec lequel elle s'engage à suivre le parcours.
- Elle entame alors le parcours d'intégration composé de 4 axes (voir ci-dessous)

Un **module d'accueil** qui comporte :

Un bilan social qui consiste en :

- * un entretien individuel où sont identifiés les besoins du primo-arrivant sur base de ses compétences et acquis
- * Une information sur les droits et devoirs de toute personne résidant en Belgique
- * Une aide ou une orientation vers les services d'aide à l'accomplissement des démarches administratives

Cet axe est géré par le CRI compétent

Une **formation à langue française**, intégrée à la convention d'accueil en fonction de l'analyse des besoins réalisée dans le bilan social

Les structures en charge de cet axe sont : les organismes agréés « Initiatives Locales d'Intégration (ILI) », les pouvoirs publics, les organismes reconnus par les pouvoirs publics²

Formation de minimum 120 heures (sur une période de maximum 8 mois)

Une **formation à la citoyenneté**, dont les thèmes abordés sont : les statuts de séjour en Belgique, le logement, la santé, l'enseignement, la sécurité sociale, les impôts, les assurances, les institutions belges et internationales, la vie quotidienne, l'égalité des chances et des genres.

Les structures en charge de cet axe : les organismes agréés « Initiatives Locales d'Intégration » (ILI), les pouvoirs publics, les organismes reconnus par les pouvoirs publics³

Formation de minimum 20 heures (sur une période de maximum 8 semaines)

Une **orientation vers le dispositif d'insertion socioprofessionnelle adapté (séance de minimum 4 heures)**, intégrée à la convention d'accueil en fonction de l'analyse des besoins réalisée dans le bilan social

Cet axe est dispensé par les Centres d'Insertion Socioprofessionnelle (CISP), les Missions régionales pour l'emploi, le FOREM, les cités métiers, les Carrefours Emploi Formation Orientation ou les organismes bénéficiant d'une reconnaissance spécifique dans le cadre d'un appel à projets thématique dont le gouvernement détermine les modalités.

A noter :

- Le CRI réalisera, tous les 6 mois, un entretien d'évaluation avec le primo-arrivant
 - Au terme du parcours suivi, la personne recevra, par le CRI, une attestation de fréquentation du parcours d'intégration (dans les 18 mois suivant la date de la commande de son titre de séjour de + de 3 mois)
 - Le CRI compétent assure le rôle de coordination générale du parcours d'intégration
1. Le CIMB est compétent pour les 24 communes suivantes : les 13 communes de Mons et du Borinage : Boussu, Colfontaine, Dour, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, Lens, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Saint-Ghislain, Mons et 11 communes de Wallonie-Picarde : Antoing, Ath, Beloeil, Bernissart, Brugelette, Brunehaut, Chièvres, Leuze-en-Hainaut, Péruwelz, Rumes, Tournai.
 2. Les établissements d'enseignement de promotion sociale et d'enseignement supérieur et universités en Communauté française, les associations d'éducation permanente agréées par la Communauté française, le Forem, les CISP, les organismes bénéficiant d'une reconnaissance spécifique dans le cadre d'un appel à projets thématique dont le gouvernement détermine les modalités
 3. Les établissements d'enseignement de promotion sociale en Communauté française, les associations d'éducation permanente agréées par la Communauté française, les CISP, les organismes bénéficiant d'une reconnaissance spécifique dans le cadre d'un appel à projets thématique dont le gouvernement détermine les modalités

LES BUREAUX D'ACCUEIL DU CIMB

à **Saint-Ghislain, au CIMB**

Rue Grande, 38

à **Mons, chez Infor-Jeunes**

Rue des Tuileries, 7

à **Frameries, à la Maison de la Citoyenneté**

Dans la Cité Belle Vue - Clos des Bouvreuils, 22

à **Colfontaine, au Guichet social**

Rue du Pont d'Arcole, 14

à **Dour, à la Maison de Quartier d'Elouges**

Rue du Commerce, 143

à **Tournai, à la Maison Internationale**

Quai des Salines, 11

TÉLÉPHONEZ AU 065 61 18 53
POUR PRENDRE UN RENDEZ-VOUS ET
VENIR NOUS RENCONTRER LORS
D'UNE PERMANENCE

L'accompagnement des migrants vers l'insertion socioprofessionnelle

Les personnes reçues par l'équipe sociale du CIMB, lors des permanences ou lors du parcours d'intégration, sont informées de la possibilité d'une orientation socioprofessionnelle. Les objectifs sont de déterminer les besoins de la personne reçue et définir des objectifs de collaboration, d'orienter vers les opérateurs de formation et d'insertion ; d'accompagner dans la constitution, le suivi des dossiers de demande d'équivalence de diplômes ; d'informer sur le processus de validation des compétences ; d'accompagner à la rédaction de CV et de lettre de motivation et d'informer sur les techniques de recherche d'emploi en visant l'autonomie de la personne.

Au-delà de ces actions individuelles, le CIMB prévoit des actions collectives d'information. Les problématiques liées à l'insertion socioprofessionnelle seront abordées par des experts afin de répondre aux questions et situations rencontrées par notre public. Par exemples : les formalités imposées à certains travailleurs étrangers ; les questions relatives au marché de l'emploi : où et comment chercher un emploi, qu'est-ce que le marché caché du travail? ; Comment valoriser le diplôme et les expériences professionnelles obtenus à l'étranger ? ; Comment faire face à la discrimination à l'embauche ? ; Quelles sont les particularités du travail avec les agences intérim ? ...

Zoom sur le projet de mentorat d'insertion professionnelle

Dans de nombreux pays européens, les résultats de la population migrante sur le marché du travail sont moins bons que ceux de la population autochtone. Les obstacles structurels à l'entrée sur le marché du travail sont connus : les connaissances linguistiques, le niveau scolaire, la discrimination, des qualifications étrangères difficilement reconnues mais aussi l'accès aux réseaux sociaux et professionnels qui représente un réel défi pour de nombreuses personnes étrangères à la recherche d'un emploi. Pour soutenir les personnes étrangères ou d'origine étrangère dans leurs démarches d'intégration et d'insertion socioprofessionnelle, le CIMB lance un projet de mentorat d'insertion professionnelle.

Les pratiques de mentorat sont de plus en plus considérées comme instrument permettant d'améliorer l'insertion sur le marché du travail et de remédier à l'absence de réseau social et professionnel. Le mentorat est un processus de coaching par lequel une personne expérimentée (le mentor) conseille un partenaire inexpérimenté (le mentoré). L'idée est d'associer des travailleurs sans emploi et des professionnels du monde de l'entreprise ayant de bons contacts professionnels qui les aident à se familiariser avec les codes de conduite et la culture du monde professionnel,

à élargir leur réseau socioprofessionnel et s'insérer sur le marché de travail. Le mentorat participe également au renforcement de la cohésion sociale. Le réseau met en contact des hommes et des femmes aux profils professionnels et personnels très divers qui ne se seraient probablement jamais rencontrés ; il recrée du lien social et de la solidarité de proximité ; il permet de combattre les préjugés et réduire le fossé intergénérationnel et interculturel.

Les candidatures des futurs mentors et mentorés sont recueillies par le CIMB. Le mentor possède une expérience professionnelle reconnue dans une fonction déterminée (minimum 5 ans) et se porte volontaire pour en faire bénéficier le mentoré. Il n'est pas un professionnel de l'accompagnement mais il est motivé par l'envie de soutenir volontairement une personne.

Le mentoré est une personne étrangère, ou d'origine étrangère, en recherche d'emploi, accompagnée par le CIMB dans son processus d'intégration. Elle doit être motivée et avoir clairement défini son objectif professionnel et ses attentes quant à la démarche de mentorat.

Les binômes sont associés en fonction de critères tels que les intérêts et ambition professionnels,

les préférences personnelles, ils sont constitués pour une durée de 6 mois durant laquelle le mentor et le mentoré se rencontrent régulièrement. Une convention est proposée afin de déterminer les objectifs de l'accompagnement. Tout au long du programme, les référents du CIMB se tiennent en retrait mais restent à l'écoute et à la disposition du binôme pour soutenir celui-ci tout au long de son évolution. À l'issue du mentorat, les membres du binôme sont invités à remplir un questionnaire de retour d'expérience.

Appel aux candidatures pour devenir mentor:

vous avez une expérience à partager? Vous souhaitez encourager l'insertion des personnes étrangères ou d'origine étrangère ? Vous êtes disponibles quelques heures par mois ? Devenez mentor !

Personne de contact : Céline Chevalier, Responsable de projets Insertion socioprofessionnelle:
0490 41 03 59 - celine.chevalier@cimb.be



Ces actions sont menées dans le cadre d'un projet introduit au Fonds social européen



Céline Chevalier
Responsable de projets
Insertion socioprofessionnelle

Nos formations pour les acteurs sociaux

Nous proposons régulièrement des formations abordant diverses questions juridiques relatives aux personnes étrangères.



Le 9 mars dernier, les formateurs Caroline Apers et Thomas Evrard, du service **Droit International Privé (DIP)** de l'ADDE, ont dispensé une formation sur cette matière spécifique et assez compliquée qui concerne des questions relatives au mariage, au divorce, à la filiation, à l'adoption, ... Les participants à cette journée de formation ont ainsi pu recevoir une série de conseils juridiques qui leur seront utiles lors de leur travail de terrain. A leur demande, une nouvelle journée de formation a eu lieu, en juin, cette fois-ci plus particulièrement axée sur des cas pratiques du DIP.

En avril, c'est une **formation en initiation au droit des étrangers** qui a été proposée aux travailleurs d'Inforjeunes Mons, leur permettant de se familiariser avec les bases du droit au séjour en Belgique.

Plus d'une dizaine d'opérateurs de notre région ont introduit un projet relatif à la citoyenneté pour bénéficier d'un subventionnement par l'appel à projets 2016 « Initiatives Locales d'Intégration » (ILI). Dans ce cadre, comme l'exige la Wallonie, les 21, 22, 27, 28 et 29 avril, les opérateurs qui n'en avaient pas encore eu l'occasion, ont suivi la **formation de formateurs à la citoyenneté**, dispensée par le Dispositif de concertation et d'appui aux Centres régionaux d'intégration (DisCRI), afin que les formations données au public étranger se basent sur ce programme. Au cours de celle-ci, de nombreuses thématiques ont été abordées : logement, santé, enseignement, sécurité sociale, impôts, assurances, institutions belges et internationales, ... l'objectif étant de favoriser la compréhension des institutions et de la société belge, en adoptant une démarche interculturelle. De plus, des journées de suivi pédagogique sont mises en place pour ces formateurs, ainsi que des modules complémentaires en interculturalité et en andragogie (pédagogie pour adultes) en milieu multiculturel.

Au courant des mois de mai et de juin, Wivine Drèze, enseignante en FLE (Université de Mons) et formatrice de formateurs, a dispensé 4 journées de formation axées sur **la pédagogie de l'oral en français langue étrangère**.

Une large part de la réflexion portait sur l'apprentissage de l'oral (la compréhension, la mémorisation, la structuration et l'expression). Néanmoins, un temps de réflexion a été consacré au passage de l'oral à la lecture et à l'écrit.



Désormais, grâce à ces journées de formation, les participants peuvent co-construire un cadre de réflexion méthodologique dans l'élaboration de leurs démarches pédagogiques, et réfléchir aux adaptations possibles en fonction des publics auxquels ils s'adressent (personnes analphabètes, faiblement scolarisées, voire scolarisées dans leur langue maternelle).

Hüseyin Bozbiyik
Responsable de projets - Formations

Rencontre pédagogique

« Déconstruisons nos préjugés »

Les Partenaires pour l'Alpha et le FLE ont organisé une rencontre pédagogique pour les formateurs, le 8 juin dernier, sur la « déconstruction des préjugés à l'égard des personnes étrangères ». Celle-ci a été animée par Barbara Mourin, Directrice adjointe en charge de la gestion des projets chez Picardie Laïque, et Cécile Rugira, formatrice au CIEP-Hainaut Centre.



Au cours de cette rencontre, les intervenants souhaitent sensibiliser les formateurs et éveiller leur conscience afin qu'ils puissent prendre du recul par rapport à l'amas d'informations qu'ils reçoivent.

Ce travail de sensibilisation avait donc pour but de transmettre aux formateurs présents, les arguments et les mécanismes nécessaires pour faire taire les rumeurs et les idées préconçues les plus répandues sur les personnes étrangères en s'appuyant sur des statistiques et des contre-exemples....

H.B.

Soutien au cycle de formation « citoyenneté » de la Plateforme de Tournai

De février à avril, la Plateforme d'accueil pour l'intégration des personnes étrangères à Tournai a mis en place toute une série de modules à destination des migrants, avec la collaboration du CIMB, qui a fait appel à des interprètes sociaux du SeTIS wallon.



Au cours de ces journées, ont été abordées des thématiques telles que :

- « Les différentes procédures, comment s'y retrouver, comment me préparer ? »
- « Tous différents, je t'accepte, tu m'acceptes »
- « La maison Belgique, comment ça marche ? »
- « Ma vie au quotidien : se loger, s'informer, prendre soin de soi et de sa famille, rechercher un logement... »
- « En route vers un emploi en Belgique »

Ce cycle de formation a rencontré un grand succès, accueillant de nombreux primo-arrivants et demandeurs d'asile du centre d'accueil de la Caserne St-Jean.

H.B.

Journée de la femme à Saint-Ghislain



Lors de la Journée internationale de la Femme, la Ville de Saint-Ghislain a proposé, le 6 mars, une semaine d'activités mettant la femme à l'honneur. Partenaire de cette action, le CIMB a organisé une soirée ciné-débat autour du documentaire «This is my home now».

Ce film, réalisé par Sadies Choua, relate l'histoire de trois femmes issues de différents pays, vivant en Europe, et luttant pour l'égalité de leurs droits. Il cherche à briser les préjugés autour des femmes migrantes et à souligner les inégalités, souvent oubliées lorsqu'il est question des personnes étrangères.

Cette soirée, qui s'est déroulée au Foyer Culturel de Saint-Ghislain, a réuni plus d'une soixantaine de personnes.



M.M.

La Ville aux 1000 visages



Du 11 au 20 avril 2016, la Ville de Saint-Ghislain et le CIMB ont proposé différentes activités consacrées aux migrations et à la rencontre entre les cultures.

Pour cette édition 2016, notre Centre a organisé, au sein du Foyer culturel, des Espaces interculturels sur les identités multiples des jeunes d'origine étrangère (voir article p.10) et une soirée-débat autour de la pièce « Dis-moi wie ik ben ».

Ce spectacle à la fois humoristique et émouvant met en scène deux femmes d'origine africaine, nées à Anvers, qui sont en quête de leur identité. Cette pièce nous a offert une vue privilégiée sur le vécu quotidien de ces jeunes issus de l'immigration et sur les enjeux cruciaux autour du vivre ensemble, de l'intégration et de la diversité.

Par ailleurs, nous avons participé au traditionnel souper métis et au petit-déjeuner interculturel et intergénérationnel. Nous avons également organisé des animations autour de nos Valises interculturelles lors de l'après-midi famille et dans certaines écoles de l'entité. Ces animations de sensibilisation ont permis à plus d'une centaine d'enfants d'aborder des thèmes liés au vivre ensemble, au racisme et au respect de l'autre.



M.M.

Séance de sensibilisation de la CSC: la lutte contre les idées d'extrême droite



En tout temps, mais encore plus à une époque de crise économique et de faits d'actualité comme nous en avons connus récemment, il est essentiel d'être vigilant aux thèses véhiculées par certains partis ou mouvements. Si plusieurs d'entre eux se disent ouvertement d'extrême droite, d'autres, refusant cette « appellation », reprennent cependant certaines de leurs idées.

Le 29 février, la CSC Mons-La Louvière organisait donc, avec la collaboration du CIMB, une conférence visant à sensibiliser le public, avec l'aide de deux intervenants : Manuel Abramowicz, journaliste et coordinateur de la rédaction de Resistances.be (groupe d'action et revue anti-fasciste belge), et Vincent Cornil, directeur du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie (MRAX).

Après la diffusion du documentaire « Un jour, nous pourrions tous être victimes de l'extrême droite », réalisé par l'asbl GSARA, Manuel Abramowicz a brièvement retracé l'histoire de l'extrême droite en Flandre et en Wallonie et Vincent Cornil a insisté sur le changement de langage qu'opère l'extrême droite pour devenir « acceptable » aux yeux du grand public et sur la reprise de plusieurs de leurs thématiques par des partis dits traditionnels.

L.I.

Espaces interculturels

Jeunes d'origine étrangère : identités multiples, richesses multiples

Appartenir à plusieurs cultures est une richesse mais peut aussi être vécu comme une difficulté, en particulier pour des jeunes issus de l'immigration, parfois tiraillés entre ce que veulent leur transmettre leurs parents et ce qu'ils connaissent de la vie en Belgique depuis leur enfance.

L'AJMO et la Maison médicale « Espace Temps », de Charleroi, se sont emparés de cette problématique et ont réalisé, avec le soutien du CRIC, une série de courts-métrages réunis sous le nom « 50/50 Elli Khamsin ». Au travers de petites scènes fictives, des jeunes belges d'origine étrangère ont ainsi pu s'exprimer sur ces questions d'identités multiples et de conflit de loyauté.

C'est ce film qu'est venue présenter Hülya Tatli, psychologue à la Maison médicale, lors des Espaces interculturels du 19 avril dernier, organisés à l'occasion de la « Ville aux 1000 visages », à Saint-Ghislain (voir article p.9).

Rachid Bathoum, formateur et chercheur à Unia (Centre interfédéral pour l'égalité des chances), a enrichi le débat en apportant sa vision du chemin parcouru par les personnes d'origine étrangère de 2e et 3e générations et les nombreux défis qu'il reste à relever.

L.I.

Médias et immigration

Les thématiques liées à l'immigration continuent de faire la Une de l'actualité. Et les réactions diverses émanant, entre autres, de citoyens et du secteur associatif, montrent que les consommateurs de contenus médiatiques (lecteurs, auditeurs, téléspectateurs) ne sont pas insensibles à la manière dont est traitée l'information. Depuis sa création, le CIMB a toujours mis en œuvre des actions de sensibilisation visant à ce que soit véhiculée une image positive des personnes issues de l'immigration dans les médias (voir tableau ci-dessous) et continue ses démarches dans ce sens. Ainsi, notre Centre a convié, le 3 juin, ses partenaires et publics à ses derniers Espaces interculturels (sur le thème « Les médias et l'immigration »).



Deux spécialistes des médias ont animé les Espaces et ont sensibilisé les participants au rôle de plus en plus difficile des journalistes dans l'exercice de leur fonction, dressant un constat réaliste sur les pratiques actuelles. Jean-Pierre Borloo (Coordinateur au Fonds pour le journalisme à l'Association des journalistes professionnels et ancien journaliste à La Libre Belgique) a notamment mis l'accent sur le journalisme polyvalent (être capable de traiter, un jour, un sujet judiciaire et, le lendemain, un sujet sportif) désormais recherché par les responsables d'édition (causant la perte de la spécialisation du journaliste). Jean-Jacques Jaspers (professeur de journalisme à l'ULB) a, entre autres, pointé la logique du marketing éditorial et la logique pure du marché (devoir survivre dans un contexte de plus en plus concurrentiel), conditionnant, chez le journaliste, un mode de travail où il faut désormais être « le plus rapide sur la balle ». Ce dernier a également souligné, outre la pression exercée sur le journaliste, le caractère précaire de la fonction (plusieurs sont en dessous du minimum vital ou en situation de burn-out). Monsieur Jaspers a, comme Mr Borloo, insisté sur le manque de diversité encore visible actuellement dans les médias (paroles encore le plus souvent données aux sportifs, dirigeants, décideurs politiques, intellectuels).

Au rayon des bonnes pratiques ou de la recherche de pistes pour favoriser celles-ci dans le chef des médias, les 2 experts n'ont pas manqué de mentionner plusieurs exemples qui peuvent inciter à l'optimisme: création d'une labellisation des sites d'infos, recommandations du Conseil de déontologie journalistique – CDJ, pour les sujets liés à l'immigration et aux



personnes étrangères (création d'un lexique pour les journalistes, reprenant les terminologies encore sujettes à confusion chez ces derniers : demandeurs d'asile au lieu de réfugié, office des étrangers...); sensibilisation, auprès des jeunes issus de l'immigration, d'aller vers les médias pour faire écho positif de leurs actions (« si le journaliste ne vient pas vers vous pour faire état de votre communauté, alors allez vers eux »); sensibilisation des médias les plus diffusés à améliorer leur contenu et d'éviter de donner une vision déformée du monde; création de journaux indépendants objectifs, espoir (utopique) que les aides de l'Etat aillent au service, non pas du collectif « éditeurs » mais du collectif journalistique...

J.D.

- Débat (2002) Télé MB/CIMB « Médias et immigration », en collaboration avec Télé MB
- Les Centres régionaux d'intégration (CRI), dont le CIMB, s'associent pour réagir à des articles qui dépassent la limite de l'acceptable (avec dépôt éventuel, si jugé nécessaire, de plaintes auprès du Conseil de déontologie journalistique)
- Vidéo du CIMB sur les représentations des personnes étrangères dans les médias (décryptage et sensibilisation) : témoignages publics et points de vue d'experts spécialistes des médias autour de la thématique des représentations et du traitement des personnes d'origine étrangère dans les médias et des questions d'actualité faisant débat ». Cette vidéo sera intégrée à un guide pédagogique associatif bientôt disponible : « Sous influence(s) ? Petit guide de survie en territoire médiatique ».

Dolce Vita :

70 ans de présence italienne

La Grand Place de Jemappes a revécu, les 3, 4 et 5 juin, 70 ans de présence italienne. En effet, en 1946, des accords ont été signés entre l'Italie et la Belgique pour faire venir de la main-d'œuvre.

Cet événement, organisé par les Porteuses de Projet pour Jemappes (PPJ), PAC section de Jemappes et l'USC, avec le concours de nombreux partenaires, offrait un panel d'activités axées sur la culture italienne : conférences, défilé de mode, concerts, exposition de véhicules, projection de films, marché typique... se tenaient au sein de l'Hôtel de Ville de Jemappes, ainsi que sur la Grand Place.



Toutes ces activités ont permis à de nombreuses personnes d'origine italienne, fortement représentées dans la région, et à bien d'autres évidemment, de revivre les années 50 aux saveurs de l'Italie.

Le CIMB a collaboré à cet événement pour mettre en place une exposition relatant le passé minier et les accords bilatéraux entre la Belgique et l'Italie concernant les mineurs mais aussi présenter ses actions et ses missions relatives à l'intégration des personnes étrangères, ainsi que sa valise thématique italienne.

M.M.

Mons multiculturelle :

Ville pour et par ses habitants

Le 18 mai dernier, l'asbl Droit et Devoir organisait, en collaboration avec le Consulat Général du Royaume du Maroc à Liège, la 3^{ème} édition de la Journée du Maroc à Mons.

Cette journée d'étude, placée sous le thème « Mons Multiculturelle - Ville pour et par ses habitants » proposait une ouverture et une réflexion sur les nombreuses manières dont la population hennuyère perçoit et aborde le caractère multiculturel de notre région. Axée sur le Maroc, cette rencontre a permis aux citoyens de nombreuses origines de mieux connaître et de découvrir les richesses marocaines présentes dans notre pays et de créer un environnement d'échanges et de partages entre les Marocain(e)s de Mons et les autres Montois(e)s de nationalités différentes.



Outre les activités culturelles et festives inscrites au programme, différentes personnalités des mondes associatif et politique se sont succédé pour nous faire part de leurs réflexions et analyses, sans oublier de nous présenter les initiatives et actions qu'ils développent pour le public et notamment pour les personnes d'origine étrangère.

Notons notamment la participation de Rachid Bathoum, d'UNIA (Centre Interfédéral pour l'Egalité des Chances), abordant l'emploi des femmes migrantes, de Hassan

Daoudi, chercheur-doctorant à l'UMons, présentant son analyse sur l'immigration et l'inclusion des jeunes d'origine marocaine dans le pays d'accueil, et de Khadija Nahime, conseillère communale à Mons et membre du CIMB, présentant son parcours d'une insertion réussie.

Le CIMB a également rappelé, à cette occasion, que les réflexions sur l'intégration ne datent pas d'aujourd'hui et que des dispositifs ont été mis en place par la Région wallonne depuis une vingtaine d'années, en rappelant les actions des Centres régionaux d'intégration, parmi lesquelles, le tout nouveau parcours d'intégration.

M.M.

Le personnel du CIMB à votre service

Direction

Piera Micciche

Directrice

065/61.18.51 – 0479/944.485

piera.micciche@cimb.be

Service administratif

Marianne Grégoire

Coordinatrice administrative et financière

065/61.18.50 – 0479/94.44.89

marianne.gregoire@cimb.be

Corinne Ghilneux

Secrétaire

065/61.18.50 – 0479/94.44.89

corinne.ghilneux@cimb.be

Service projets

Laurie Iserbyt

Coordinatrice de projets

065/61.18.56 – 0479/94.44.98

laurie.iserbyt@cimb.be

Hüseyin Bozbiyik

Responsable de projets – Formation

065/61.18.59 – 0479/94.44.90

huseyin.bozbiyik@cimb.be

Mehdi Mouffok

Responsable de projets

Accompagnement des initiatives locales

065/61.18.58 – 0479/94.44.80

mehdi.mouffok@cimb.be

Jimmy Dendoncker

Responsable de projets – Communication

065/61.18.55 – 0479/94.44.99

jimmy.dendoncker@cimb.be

Yves Defosse

Responsable de projets – Bilan social

065/61.18.52 – 0479/94.44.82

yves.defosse@cimb.be

Marie-Antoinette Dicara

Responsable de projets – Bilan social

065/61.18.57 – 0473/66.14.94

marie.dicara@cimb.be

Céline Chevalier

Responsable de projets

Insertion socioprofessionnelle

065/61.18.61 – 0490/41.03.59

celine.chevalier@cimb.be

Domenico Pardo

Responsable de projets

Parcours d'intégration

065/61.18.61

0489/11.52.20

domenico.pardo@cimb.be

Hélène Blondeau

Responsable de projets – Animations

065/61.18.54 – 0490/42.40.62

helene.blondeau@cimb.be

Artémizia Fratini

Assistante de projets

065/61.18.50 – 0479/94.45.03

artemizia.fratini@cimb.be

C.I.M.B.

Rue Grande, 38
7330 SAINT-GHISLAIN
Tél : 065.61.18.50
Fax : 065.43.00.48

E.Mail : cimb@skynet.be
Site: <http://www.cimb.be>

Ce document est réalisé avec le soutien des Communes de notre ressort territorial et de:



LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET LA WALLONIE
INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



Wallonie



PARCOURS D'INTÉGRATION



Province de
HAINAUT